COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 24.01.2016

36/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent Demartini sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

Président : Alexandre Staeger (ML)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Christian Bécherraz (SOC)
Christian Burki (SOC)
Felice Calvo (SOC)
Florian Chiaradia (Les Verts)
Laurent Demartini (PLR)
Yves Depallens (PLR)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Edgar Schneider (UDC)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission a participé à la séance du 2 décembre 2015 à la rue de la Gare 33 à Montreux pour traiter les aspects régionaux du rapport 36/2015. L'auteur du rapport, Monsieur Jean-Marc Bryois, était présent, de même que, notamment, Madame Colette Rossier, Cheffe du SAI, ainsi que Messieurs Alain Feissli, Municipal, Gianfranco Sentinelli, Chef de service DBS et Julien Chevalley, Délégué aux sports. Nous remercions ces personnes de leur présence à cette séance ainsi que de leurs réponses à nos questions.

Votre commission s'est aussi réunie pour traiter les aspects communaux du rapport 36/2015 le 4 janvier 2016 à la rue du Temple 11 à Montreux. Nous remercions Messieurs Alain Feissli, Municipal, Gianfranco Sentinelli, Chef de Service DBS, et Julien Chevalley, Délégué aux sports, de leur présence à cette séance ainsi que de leurs réponses à nos nombreuses questions.

I. Aspects régionaux

A. Introduction

Le postulat auquel répond le rapport qui nous est soumis a été déposé dans les 10 conseils

communaux de la Riviera fin 2013-début 2014 avec un texte similaire. Il a par conséquent été décidé d'unir les efforts des différentes communes concernées afin de présenter un rapport commun.

Le but est de déterminer les besoins actuels et futurs en matière d'installations sportives sur la Riviera afin de préserver les espaces nécessaires à leur réalisation.

Les sociétés sportives remplissent un rôle social important. De plus, ces clubs fournissent une excellente qualité d'encadrement (moniteurs formés J+S).

Il faut dire que le nombre de jeunes affiliés à un club de sport en 2014 est de 8'402 (8'184 en 2013) sur un nombre total de quelque 20'000 adhérents, adultes et enfants confondus.

Beaucoup de manifestations se répètent régulièrement et offrent toutes les garanties de stabilité, d'autres sont plus ponctuelles et bénéficient d'une aura particulière (escrime, taekwondo, etc.).

Il est essentiel de garder à l'esprit que la grande majorité des acteurs sont des bénévoles.

B. Priorités établies par le rapport

Deux priorités ont été établies en 2004 : la réalisation de terrains de football (remplacement des terrains de Rennaz) et du stade régional d'athlétisme (Saussaz). Ces objectifs ont été atteints dernièrement.

Il s'agit maintenant de se concentrer sur les nouvelles priorités mises en lumière par le rapport de M. Bryois.

La première implique la création de lignes de natation, les installations actuelles se révélant insuffisantes.

La deuxième priorité est de soutenir le milieu des Arts martiaux, qui comporte pas moins de 25 clubs ou écoles dans notre région. Or ceux qui pratiquent ce sport ont besoin de locaux idoines (dojos), dont la particularité est la faible hauteur de plafond à 3,5 m seulement (contrairement à une salle de gymnastique ou de volley).

Le Canton ayant émis l'envie de développer la gymnastique artistique, il est aussi proposé de créer un centre de gymnastique. La question de la localisation d'un tel centre dans le Canton fait encore débat. Deux représentants de la Riviera défendent par conséquent « nos intérêts » dans ce dossier.

C. Implantation des nouvelles infrastructures

Les options pour l'implantation de nouvelles infrastructures sportives sont assez limitées. Il faut dire que la nouvelle LAT complexifie les projets d'envergure. De plus, les terrains communaux encore constructibles sont rares.

L'installation d'un centre sportif doit aussi répondre à un critère de centralité par rapport

aux axes de circulation afin de favoriser la mobilité.

Seules deux possibilités ont été identifiées : En Vallon (La Tour-de-Peilz), Parc de l'Europe (Clarens).

Il serait difficile d'implanter un centre sportif régional unique car la surface nécessaire dépend du caractère plus ou moins évènementiel du programme choisi.

D. Projets prioritaires

Il est par conséquent proposé d'agrandir la piscine de la Maladaire d'ici deux ou trois ans et de procéder à une rénovation lourde de celle de Vevey-Corseaux plage ainsi qu'à un agrandissement du bassin couvert de cette dernière d'ici quatre ou cinq ans.

L'idée de différer la rénovation de Vevey-Corseaux plage par rapport à celle de la Maladaire est de pouvoir maintenir les activités sur un site pendant que l'autre est en travaux. L'ordre (d'abord la Maladaire, ensuite Vevey-Corseaux) reflète des considérations pratiques plus que stratégiques.

On pense pouvoir répondre au besoin de dojos en incluant ceux-ci dans la réflexion autour des futures infrastructures.

E. Planification des investissements

En ce qui concerne les projections budgétaires présentées en p. 21 du rapport de M. Bryois, il faut souligner que les valeurs chiffrées ne sont qu'indicatives.

Il faut donc 45 à 48 millions afin de financier les installations jugées prioritaires pour la région et 40 millions pour financer deux installations moins prioritaires mais nécessitant des compléments.

Cela dit, toutes les installations ne doivent pas nécessairement être financées uniquement par les communes de la Région.

Il est aussi rappelé que les priorités ont été validées par les Municipalités, de même que le volume global des investissements.

Vu ce dernier, il est évident que la mise sur pied et la réalisation de ces projets va prendre bien plus qu'une législature.

Il faudra aussi discuter des modalités de répartition du financement. En effet, certaines installations ne nécessitent que des rénovations, ce qui n'est pas reconnu d'intérêt régional. Or seules les installations répondant au critère de l'intérêt régional sont financées par le biais de structures régionales. Il a donc aussi fallu régler ce problème pour réaliser les terrains de football et le stade d'athlétisme et l'opération s'est bien déroulées malgré des mécaniques de financement différentes.

F. Besoins futurs

Quant aux besoins futurs, il est précisé que le bassin olympique de la Maladaire est passablement utilisé pour des manifestations. Il manque notamment un bassin d'échauffement.

A l'époque de la construction de la Maladaire, il n'était pas possible d'anticiper la pratique de tous les sports actuels (aquagymn, etc.) et ce type de besoins alors futurs – aujourd'hui actuels – ne pouvait tout simplement pas être pris en compte.

Une surface couverte plus grande à Corseaux est nécessaire pour les besoins scolaires, qui n'ont pas à répondre aux conditions très strictes des disciplines olympiques.

G. Autres sports

Les sports de table (ping pong, etc.) ne sont pas mis à l'écart, mais les besoins se limitent à des salles de gymnastique standard. C'est donc avant tout une question de planning, les périodes en journée étant réservées aux écoles.

Quant aux sports de boules, M. Bryois n'a pas identifié de besoin particulier, du moins pas qui ne soit pas satisfait.

En ce qui concerne le tir, il n'y pas été estimé que le besoin était très important, les stands régional et villeneuvois semblant suffisants.

Certains sports comme le parapente, qui présentent un intérêt régional ou national, ne nécessitent pas d'infrastructure importante. Ils nécessitent toutefois de maintenir une piste d'atterrissage.

H. Rapports avec Villeneuve

Malgré de nombreuses tentatives de collaboration avec Villeneuve, il faut constater un échec des négociations.

Il y a certes un financement croisé entre Montreux, Veytaux et Villeneuve pour la piscine de cette dernière. Mais il n'a été jugé opportun de prendre en compte l'offre de la commune voisine. De plus, il s'agit exclusivement d'une piscine de détente, inutilisable pour satisfaire les besoins scolaires ou ceux des clubs de natation. La piscine de Villeneuve a donc été écartée des calculs de M. Bryois.

I. Débat

La seule possibilité laissée au Conseil, s'agissant d'un rapport en réponse à un postulat, est soit d'accepter soit de refuser le postulat. Il n'est pas possible d'amender le rapport ou les conclusions de ce dernier. L'acceptation de ce rapport revient donc à reconnaître les priorités établies.

Certains commissaires craignent que Vevey-Corseaux plage ne soit prétéritée, malgré des besoins selon eux équivalents à ceux de la Maladaire.

La Municipalité répond qu'à l'heure actuelle, on ne peut plus se permettre des installations de grande envergure dans chaque commune. Il faut admettre que des enfants de Veytaux aillent suivre des cours de natation à Vevey-Corseaux plage dans certains cas.

Mise à part cela, aucun commissaire ne semble contester les priorités établies par le rapport de M. Bryois.

II. Aspects communaux

A. Déclaration d'intérêts

Monsieur Felice Calvo, membre de la Commission, est membre du comité du Montreux Sports.

B. Introduction

En préambule, la Municipalité précise qu'il s'agit avant tout de prendre acte ou non du rapport et des priorités. Un préavis d'investissement devra nécessairement être déposé avant chaque projet.

Il est intéressant de constater que l'étude de 2004 a conduit à un préavis Foot en 2008/9. On rappelle le préavis de 2014 avec le stade de la Saussaz. La volonté exprimée par les délibérants des 10 communes de travailler ensemble s'est concrétisée durant plus de deux législatures.

Le rapport de 2015 a par ailleurs permis de mettre en lumière les différents besoins et pratiques actuels.

C. Examen du préavis chapitre par chapitre

1. Rapport de synthèse – Etat des lieux – p. 5 ss

Ski

Le montant de 2.5 à 3 millions de francs représente l'estimation du coût d'un seul « skilift » dans la combe de Naye. Il y aurait une étude pour chaque objet distinct. Il en va de même pour le téléski de Haut de Caux. Ces travaux ne figurent toutefois pas dans le plan des investissements de la commune. La Municipalité annonce toutefois une volonté politique, confirmée par le Conseil communal, de maintenir une exploitation du domaine skiable à Jaman/Rochers-de-Naye. Il faudra toutefois prendre en compte les coûts annuels (environ 750'000 francs par année). Lorsque tout sera terminé pour Jaman, le groupe de travail de Jaman se penchera sur Naye et la Municipalité reviendra avec un projet pour l'ensemble du domaine.

En ce qui concerne le téléski de la Châ, il faut rappeler que la Riviera a décidé de travailler sur deux pôles : un pôle Est (Montreux-Veytaux) et un pôle Ouest (Les Pléiades). Ces deux pôles un mode de financement différent et il est très difficile de les interconnecter. En clair, nous ne savons pas grand-chose de ce qui s'y passe.

Quant à la salle omnisports, il n'est pas possible de changer la volumétrie du bâtiment. Il est donc impossible de réutiliser les locaux du SIGE pour l'usage du sport, puisqu'on ne pourra pas non plus toucher à l'enveloppe extérieure. Si on voulait démolir cette salle, il ne serait pas possible de la construire. On ne peut pas non plus modifier la volumétrie intérieure.

La Municipalité ne souhaite pas courir le risque de ne pas se voir renouveler l'autorisation d'exploitation si les travaux devaient être considérés comme une rénovation lourde.

Natation

Pour ce sport notamment, la survie des clubs dépend de la présence d'installations adéquate. Il est donc souhaitable de maintenir deux sites.

Un commissaire relève que l'exploitation d'une piscine coûte bien plus cher que sa construction. Il faudra par conséquent aussi discuter de cette question avec nos partenaires régionaux.

Par ailleurs, il n'y aura pas de nouvelle fosse de plongeon sur la commune, la Municipalité considérant ce sport comme marginal. Un commissaire estime au contraire que ce sont les sports marginaux qui attirent les manifestations à Montreux. Il verrait mal une piscine régionale sans plongeoir, car la fédération suisse de natation regroupe 4 disciplines, dont fait partie le plongeon. Il est indispensable que les clubs de la région soient consultés.

La Municipalité rappelle les nombreuses séances de travail avec les clubs d'athlétisme dans le cadre des travaux du stade.

Ce même commissaire rappelle l'utilité du plongeon dans le cadre des filières de haut niveau. Le plongeon peut par exemple être utile pour le ski acrobatique. Le fait est qu'il est selon lui nécessaire se poser la question. Est-ce parce qu'une commune n'a pas de plongeoir qu'elle n'a pas de plongeurs ou l'inverse ?

La région est la meilleure dimension, selon notre collègue, pour les filières de haut niveau. Il convient d'éviter de répéter l'erreur du centre du cyclisme à Aigle, qui est une coquille vide, à défaut d'un club actif dans cette discipline présent dans la région.

La Municipalité relève qu'il n'y a pas de planification cantonale des grandes infrastructures sportives. Il a des priorités, visiblement pour les piscines, dans le cadre du soutien du fonds du sport vaudois. Chaque région/commune gère donc cette question individuellement.

La Municipalité estime nécessaire de se demander si nous avons les moyens de nous permettre toutes les infrastructures sportives dans chaque région ou s'il ne faudrait pas plutôt spécialiser chaque région dans l'une ou l'autre discipline de sorte que le tout forme un ensemble cohérent au niveau du Canton.

Un commissaire estime qu'il y a aussi une nécessité d'optimiser l'utilisation des installations existantes, par exemple à la Tour-de-Peilz, où les horaires d'ouverture pourraient être étendus. Selon la Municipalité, c'est effectivement un élément qui devra être pris en compte

lors des discussions sur le financement régional.

En ce qui concerne la piscine de Villeneuve, notre commune assume le déficit à hauteur de quelque Fr. 31'000.-. Autrefois, Villeneuve plage s'appelait Montreux plage. L'Office du tourisme de Montreux avait besoin d'argent et s'est tourné vers la commune de Villeneuve et Les Marines. A ce moment-là, assumer le déficit de la piscine de Villeneuve était disproportionné par rapport à la taille et aux capacités financières de cette commune (environ 3000 habitants). La population de Montreux a pu profiter de la réduction indigène pour le prix d'entrée. Cet avantage va être remplacé par l'abonnement régional.

Vevey-Corseaux plage est quant à elle gérée et financée par Vevey.

Jeux de boules

Le boulodrome de Chailly est le résultat d'une opportunité particulière. La société exploitant cette infrastructure est au bénéfice d'un droit de superficie sur la parcelle concernée, propriété de la Commune de Montreux. Le droit de superficie est gratuit. En échange, la société du boulodrome s'est chargée elle-même du financement de la partie du bâtiment qu'ils exploitent (partie supérieure). Ils en sont propriétaires et ont achevé de rembourser l'emprunt il y a deux ans.

Installations sportives spécifiques

Un commissaire insiste sur la nécessité de prévoir des installations adaptées, car chaque sport a des besoins spécifiques et ces installations doivent répondre à des normes particulières.

La commune n'a plus que deux lieux dont elle est propriétaire pour développer de nouvelles infrastructures sportives (Parc de l'Europe et La Saussaz). Se concentrer sur ces deux endroits permettrait de créer un pôle sportif réparti sur quelques kilomètres carrés seulement.

Un membre de la Commission relève qu'il manque le club de ski nautique de Montreux dans le rapport. Il a malheureusement été oublié et la Municipalité s'en excuse.

2. Rapport de synthèse – Projets en cours – p. 10 ss

Un commissaire insiste sur la nécessité de prévoir des gradins dans les projets de nouvelles installations. Il manque systématiquement de la place pour rajouter des gradins mobiles. La Municipalité en prend bonne note.

Sports de salle

Un commissaire met en garde contre l'amalgame entre sportifs de haut niveau et manifestations sportives de haut niveau. Ce n'est pas la même chose. Des gradins sont inutiles pour les salles d'entraînement, contrairement aux salles de compétition.

Natation

Les clubs doivent partager les installations avec le public et, désormais, avec des entreprises à but lucratif ou professionnelles, qui utilisent donc des installations payées par le contribuable … mais paient « le prix fort ».

Arts martiaux

Il est difficile de dire s'il serait possible de récupérer les ancienne et « nouvelle » salles de gymnastique de Montreux Est pour les réaffecter. L'ancienne salle risque d'être protégée, puisque c'est la deuxième qui a été construite dans le canton. Elle pourrait même devenir un restaurant scolaire. La « nouvelle » sera rasée de toute façon, vu son très mauvais état.

Afin de savoir si un club peut ou non bénéficier d'une aide de la part de la Commune ou de la Région, la forme juridique est déterminante. Le fonds intercommunal junior ne verse par exemple son soutien qu'après avoir reçu les comptes révisés d'une association sans but lucratif.

Sports de glace

L'idée de développer une patinoire avec Vevey-Corseaux plage est une excellente idée, d'autant plus qu'il y fait froid, selon un commissaire…

Synthèse des besoins actuels et futurs

Il serait intéressant de regrouper certains sports pour trouver des synergies, que ce soit par rapport aux installations ou à l'organisation.

3. Rapport de synthèse – Implantations potentielles – p. 17 ss

Un commissaire note que l'accès en véhicule privé au Parc de l'Europe n'est pas optimal. La Municipalité dimensionne en principe l'installation par rapport aux besoins courants et non aux besoins particuliers en cas de manifestation particulière.

Il n'est pas possible, selon les plans d'aménagement actuels, d'utiliser les serres communales pour agrandir les installations sportives.

4. Rapport de synthèse – Propositions – « Plan d'investissement » p. 19 ss

Un commissaire regrette que ne figure pas également dans le tableau de la p. 21 une estimation des coûts d'entretien. La Municipalité insiste sur l'état embryonnaire des réflexions et rappelle que la question de ces coûts sera centrale dans les discussions.

D. Débat

Un commissaire relève la qualité du travail effectué au niveau de l'état des lieux. Il manque cela dit un axe stratégique. Il faut concilier les besoins du sport pour tous, du sport associatif et du sport d'élite. Or ce dernier aspect a été négligé dans le rapport.

La commission aurait souhaité que l'axe de réflexion autour du sport d'élite soit plus

développé dans le rapport.

On souligne enfin que la question du financement intercommunal sera épineuse, les communes du haut considérant que les infrastructures profitent uniquement à celles du bas. Le rapport contient toutefois des pistes de réflexion adaptées aux communes de taille plus modeste que Montreux ou Vevey (p. ex. dojo).

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 36/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Laurent Demartini sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera »,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport et de ses annexes en réponse au postulat de M. Laurent Demartini pris en considération le 29 janvier 2014 sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Alexandre Staeger (ML)